

## Commentaires du public reçus par la commission entre le 12 août et le 26 septembre 2024

### Projet Horne 5 à Rouyn Noranda par Ressources Falco Ltée

#### Auteurs des commentaires

---



INFORMER

Renée-Maude Robin pour POINT D'APPUI, CAPACS DE R-N.. 11 septembre 2024

Gaëtan Lessard ..... 11 septembre 2024

Linda Monette ..... 11 septembre 2024



CONSULTER

Bruno Bussiere ..... 25 septembre 2024



ENQUÊTER



AVISER

# **Renée-Maude Robin pour POINT D'APPUI, CAPACS DE R-N**

**11 septembre 2024**

---

Comme organisme communautaire œuvrant sur le territoire de Rouyn-Noranda, nous sommes préoccupés par les effets de l'implantation de la Horne 5. Premièrement, il est difficile pour nous de passer sous silence les possibles impacts environnementaux engendrés par les activités de la Horne 5. Aussi, Rouyn-Noranda vit déjà avec des problématiques telles que le manque de logement, le manque de place en service de garde, le débordement dans les services de santé, sociaux et communautaires. Il est présentement difficile pour la population d'avoir accès à différents services sur le territoire, soit à cause de la lourdeur des listes d'attente ou par refus tout simplement causé par des ressources ou des entreprises débordées. Nous croyons qu'il est important d'accueillir les nouveaux employés qui seront amenés à déménager à Rouyn-Noranda dans une ville où les services sont accessibles, ce qui n'est pas le cas présentement pour la population de Rouyn-Noranda.

# Gaëtan Lessard

11 septembre 2024

---

Après les deux jours d'audience auxquels j'ai participé, je me demande combien faut-il, dans le périmètre urbain de Rouyn-Noranda, de parcs à résidus miniers, de lacs et de rivières pollués, de quartiers contaminés et de dépassements des normes en matière de qualité de l'air pour dire «C'est assez, n'en jeter plus, la cour est pleine!». Il est tout à fait légitime pour la population de réclamer «Non, pas de mine sous la ville», nous avons assez donné à tous points de vue. Les risques, les contraintes et les nuisances dépassent largement les maigres bénéfices d'un tel projet. C'est déjà une aberration d'en être rendu là.

# Linda Monette

**11 septembre 2024**

---

La fonderie Horne de Rouyn-Noranda depuis plusieurs années projete des polluant et se dise même avec un droit acquis de pollueur et je suis inquiet concernant les impacts potentiels sur ma santé et celle de ma famille. J'ai remarqué une odeur désagréable venant de l'usine certaines nuits et je me demande si les émissions de particules et de gaz toxiques sont bien contrôlées. Je souhaite que des mesures soient prises pour réduire les émissions et protéger la santé des résidents locaux. Il est important que nous soyons informés des risques potentiels et des actions entreprises pour mitigés ces risques."

# Bruno Bussiere

**25 septembre 2024**

---

J'aimerais amener des précisions en lien avec une discussion tenue lors des audiences du 29 août concernant la réutilisation d'un site existant pour entreposer de nouveaux résidus miniers. Les travaux de recherche réalisés depuis plus de 30 ans ont montré que cette pratique a les avantages suivants : 1. Une diminution de surface de territoire impactée par la déposition des rejets. 2. Une potentielle réutilisation de rejets nouvellement produits dans la restauration d'un autre site (économie circulaire). 3. Une diminution de l'utilisation de matériaux naturels pour la restauration du site (une autre diminution de surface de territoire impactée). J'invite donc la commission à consulter la littérature scientifique abondante sur le sujet. Elle pourra constater que lorsque bien conçu, il y a de nombreux avantages à réutiliser une empreinte existante pour stocker des rejets miniers. À mon avis, cette approche devrait être favorisée par rapport à la création de nouveaux sites d'entreposage.